

Bascule dans le RIFSEEP

IAE en Administration Centrale

1. Avant le 31/12/2018 :

La Prime Spéciale concerne les IAE en Administration Centrale en 2018.

Chaque agent se voit calculé une prime en fonction de son **évolution de carrière**.

Grade	Echelon	IB	IM	Primo spéciale (1,2) + PSR	IFTC ou IATC MOYEN	Total 2018
IAE HC	Echelon exceptionnel	HEA A003	967	23 154	3 304	26 458
		HEA A002	920	22 675		25 979
		HEA AOOI	885	22 317		25 621
	5	1022	826	21 716		25 020
	4	979	793	21 379		24 683
	3	929	755	20 991		24 295
	2	882	719	20 624		23 928
	1	834	683	20 257		23 561
Chef de Mission (IAE)	Echelon exceptionnel	HEA A003	967	23 154	3 304	26 458
		HEA A002	920	22 675		25 979
		HEA AOOI	885	22 317		25 621
	6	1021	825	21 705		25 009
	5	971	787	21 318		24 622
	4	921	750	20 940		24 244
	3	869	710	20 532		23 836
	2	816	669	20 114		23 418
	1	764	630	19 716		23 020

IDAE	8	979	793	20 537	3 190	23 727
	7	929	755	20 173		23 363
	6	879	717	19 809		22 999
	5	826	677	19 426		22 616
	4	778	640	19 072		22 262
	3	713	591	18 602		21 792
	2	653	545	18 162		21 352
	1	603	507	17 798		20 988
IAE	10	810	664	14 562	2 184	16 746
	9	758	625	14 233		16 417
	8	724	599	14 014		16 198
	7	679	565	13 727		15 911
	6	633	530	13 432		15 616
	5	597	503	13 205		15 389
	4	551	468	12 910		15 094
	3	505	435	12 631		14 815
	2	464	406	12 387		14 571
	1	434	383	12 193		14 377

Concrètement, vous étiez IAE Echelon 5 vous aviez 15 389 euros de primes en 2018 (si modulé à 100%, à temps plein). Quand vous changiez d'échelon, vos primes évoluaient...

2. Après le 01/01/2020 :

Chaque IAE se voit classé dans un groupe RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en corrélation avec la fonction qu'il occupe : **c'est la cartographie**. Votre fiche de poste est la base de votre classement dans le groupe. Ce sont les fonctions majoritaires en temps qui déterminent votre groupe.

Groupes RIFSEEP	Description des fonctions en Administration centrale
------------------------	---

G1	Membre de cabinet ministériel Adjoint à un sous-directeur, adjoint au chef de service ou fonction d'encadrement de niveau équivalent Chef de bureau de catégorie I Fonction d'encadrement équivalente dans une autre administration de l'État
G2	Chef de bureau de catégorie II Chargé de mission ou chef d'une mission rattachée à un directeur d'administration centrale, d'un chef de service ou d'un sous-directeur Directeur de projet informatique, chef de projet maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage Fonction d'encadrement équivalente ou dans une autre administration de l'État
G3	Adjoint au chef de bureau Fonction d'encadrement ou d'animation de réseau équivalente au MAA, ou dans une autre administration de l'État Architecte technique, ingénieur sécurité, ingénieur systèmes, ingénieur support technique, urbaniste des systèmes d'information Chef de projet au sein d'un bureau (hors projet informatique)
G4.1	Chef de pôle au sein d'un bureau Chargé d'études ou chargé de mission au sein d'un bureau ou d'un service / dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Administrateur de bases de données, administrateur systèmes réseaux, gestionnaire de données et de référentiel métier, intégrateur d'applications, assistant support, analyste programmeur
G4.2	IAE Stagiaire

Maintenant, ce n'est pas votre évolution de carrière qui est prise en compte pour le calcul de la prime, **mais la fonction que vous exercez. Cette fonction, vous mettant dans un groupe RIFSEEP allant de 4.2 à 1.**

Le groupe RIFSEEP dans lequel vous serez déterminera votre montant de prime **selon un barème.**

Ce barème détermine des montants d'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et de CIA (complément indemnitaire annuel) qui varient en fonction des groupes RIFSEEP et des grades.

BAREME RIFSEEP_ Administration Centrale : IAE

FONCTIONS TYPES	GROUPE RIFSEEP	Grade	Barème RIFSEEP		
			Montant de référence IFSE	CIA	Total RIFSEEP
Membre de cabinet ministériel Adjoint à un sous-directeur, adjoint au chef de service ou fonction d'encadrement de niveau équivalent Chef de bureau de catégorie I Fonction d'encadrement équivalente dans une autre administration de l'État	G1	Chef de mission	26 500 €	2 000 €	28 500 €
		I.A.E. HC	26 500 €		28 500 €
		I.D.A.E.	23 700 €		25 700 €
		I.A.E.	20 200 €		22 200 €
Chef de bureau de catégorie II Chargé de mission ou chef d'une mission rattachée à un directeur d'administration centrale, d'un chef de service ou d'un sous-directeur Directeur de projet informatique, chef de projet maîtrise d'oeuvre ou maîtrise d'ouvrage Fonction d'encadrement équivalente ou dans une autre administration de l'État	G2	Chef de mission	24 600 €	1 800 €	26 400 €
		I.A.E. HC	24 600 €		26 400 €
		I.D.A.E.	21 800 €		23 600 €
		I.A.E.	18 300 €		20 100 €
Adjoint au chef de bureau Fonction d'encadrement ou d'animation de réseau équivalente au MAA, ou dans une autre administration de l'État Architecte technique, ingénieur sécurité, ingénieur systèmes, ingénieur support technique, urbaniste des systèmes d'information Chef de projet au sein d'un bureau (hors projet informatique)	G3	Chef de mission	23 500 €	1 600 €	25 100 €
		I.A.E. HC	23 500 €		25 100 €
		I.D.A.E.	20 700 €		22 300 €
		I.A.E.	15 500 €		17 100 €

Chef de pôle au sein d'un bureau Chargé d'études ou chargé de mission au sein d'un bureau ou d'un service / dans un établissement public ou dans une autre administration de l'État Administrateur de bases de données, administrateur systèmes réseaux, gestionnaire de données et de référentiel métier, intégrateur d'applications, assistant support, analyste programmeur	G4	4.1	I.D.A.E.	18 000 €	1 500 €	19 500 €
			I.A.E.	14 250 €		15 750 €
IAE Stagiaire		4.2	I.A.E. Stag.	10 000 €	0 €	10 000 €

3. Comment est versée ce RIFSEEP ?

- Un vecteur qui s'appelle l'IFSE : vous l'avez **mensuellement** (1/12 du montant de référence IFSE lié à votre groupe et grade).
- Un vecteur qui s'appelle CIA : vous l'avez **une seule fois** en décembre et **modulée** en fonction de votre manière de servir :

Manière de servir	Modulation du CIA de référence (en %)
Insuffisant*	0 à 19 %
Satisfaisant	20 à 69 %
Très satisfaisant	70 à 109 %
Excellent	À partir de 110 %

4. Un exemple de RIFSEEP :

Je suis IAE en **Administration centrale** comme Chargé d'études (Groupe 4.1) et ma modulation du CIA est à 100%.

Mon IFSE sera de 14 250 €.

Mon CIA sera de 1 500 € (100 % de 1 500 € **Soit 15 750 €** (à temps plein))

Concrètement :

- Si vous êtes échelon 5, IAE, **avant** vous aviez 15 389 euros (si modulé à 100%, à temps plein). Maintenant vous avez **15 750 €** (si le CIA est modulé à 100%, à temps plein). Vous allez avoir **un gain** de 361 euros par an. Tant que vous ne changez pas de poste.
- Si vous êtes échelon 10, IAE, **avant** vous aviez 16 746 euros (si modulé à 100%, à temps plein). Maintenant vous avez **15 750 €** (si le CIA est modulé à 100%, à temps plein). Vous allez avoir **une perte** de 996 euros par an. Que l'administration va garantir, tant que le nouveau régime indemnitaire n'est pas plus favorable. Tant que vous ne changez pas de poste.

5. A l'avenir, que ce passe-t-il si je change d'échelon ?

Votre montant d'IFSE n'évolue plus en fonction de votre traitement indiciaire ! Un échelon 5 n'aura donc jamais la prime d'un échelon 10.

6. Que revendiquons-nous ?

Nous sommes contre le RIFSEEP, car il remet en cause un principe fondateur du statut de la Fonction Publique, **celui de la séparation du grade et de l'emploi**, en vertu duquel tout fonctionnaire titulaire a vocation à occuper n'importe quel emploi de son corps. C'est ce principe qui fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire car elle garantit la **rémunération du niveau de qualification de son corps** quel que soit l'emploi exercé, et sa progression en fonction de son ancienneté.

Alors que le RIFSEEP est un système au mérite qui valorise la performance individuelle, en cohérence avec l'idéologie de la « compétitivité » issue du secteur privé.

C'est l'éclatement du statut général des fonctionnaires et une attaque inacceptable contre le statut de la fonction publique.